

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

Mme BOURAT donne pouvoir à M.ABELIN
Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (4) :

M.PICHON
M.BARBOT
Mme DE COURREGES
M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Réhabilitation de la médiathèque de Lenclôître – Avenants n°2 aux marchés de travaux

Par délibération n°12 du 15 mai 2017, le bureau communautaire a autorisé monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée.

Par délibération n°8 du 14 mai 2018, ont été adoptés les avenants n°1 aux lots 2, 3 et 10 aux marchés de travaux pour un montant de 1 454,04 € T.T.C.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entraînant une diminution globale des marchés de -3 498,98 € T.T.C. soit -0,73 %, ils concernent notamment :

- *Le lot 1 VRD-Aménagements extérieurs pour des travaux en moins values et en plus values :*

En moins values : séparateur à hydrocarbure, socle béton support de bornes d'éclairage, bornes d'éclairage extérieur, réfection des sols extérieurs après travaux

En plus values : Remplacement des bornes d'éclairage extérieur, tampons remplissables, déplacement du compteur d'eau

- Le lot 3 Charpente-Ossature bois-Couverture zinc pour des travaux en plus values de poteaux métalliques laqués support de claustra et lames bois rabotées

- Le lot 4 Menuiseries extérieures - Serrurerie pour des travaux en moins values concernant la suppression du portillon en acier laqué

* * * * *

VU l'article 139 du décret 2016-360 relatif aux modifications des marchés publics,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°12

page 2/2

VU la délibération n°12 du bureau du 15 mai 2017 relative au projet de réhabilitation de la médiathèque de Lencloître et aux marchés de travaux,

VU la délibération n°8 du bureau du 14 mai 2018 relative à la réalisation d'avenants au marchés de travaux de la médiathèque de Lencloître,

CONSIDERANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 20%)	Marchés avec avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Montants avenants n°2 T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
COLAS	1 – VRD-Aménagements extérieurs	55 908,90 €	55 908,90 €	-3 570,38 €	52 338,52 €	-6,39%
RBTP	2 – Démolition-Gros oeuvre-Enduits	94 957,13 €	94 957,13 €		94 957,13 €	0,00%
MILLET	3 – Charpente-Ossature bois-Couverture zinc	93 268,78 €	94 360,78 €	1 181,40 €	95 542,18 €	2,44%
DUPUY	4 – Menuiseries extérieures-Serrurerie	30 426,00 €	30 426,00 €	-1 110,00 €	29 316,00 €	-3,65%
M3C	5 – Cloisons-Isolation-Plafonds	41 510,51 €	41 510,51 €		41 510,51 €	0,00%
M3C	6 – Menuiseries intérieures bois	43 842,14 €	43 842,14 €		43 842,14 €	0,00%
BATISOL PLUS	7 – Revêtements de sols-Faïences	16 935,94 €	16 935,94 €		16 935,94 €	0,00%
BOUCHET FRERES	8 – Peintures	10 675,57 €	10 675,57 €		10 675,57 €	0,00%
SAINT ELOI FOUGERE	9 – Chauffage-Ventilation-Plomberie	60 895,88 €	60 895,88 €		60 895,88 €	0,00%
AMIBAT	10 – Electricité	28 980,96 €	29 343,00 €		29 343,00 €	1,25%
	Montant T.T.C.	477 401,81 €	478 855,85 €	-3 498,98 €	475 356,87 €	-0,73%

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les avenants n°2 des lots 1, 3 et 4 pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 321.22/2313/122/5130

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 11/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER